

L'établissement de BST France est implanté au sein des parcelles et sections cadastrales suivantes (source : convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial) :

COMMUNE	SECTION	PARCELLES	SURFACE (EN M <sup>2</sup> )
GIVET	AB	146	29733

Le projet sera implanté dans l'emprise actuelle du terrain d'implantation de l'établissement, sur des aires déjà imperméabilisées. Il n'est pas prévue d'extension des surfaces d'exploitation, ni de construction supplémentaire, par rapport à la situation actuelle. De ce fait, ceci ne fera pas l'objet d'une demande de permis de construire.

Un plan des abords du projet à l'échelle 1/5000<sup>ème</sup> est présenté en annexe n°5 du présent dossier.

Ci-après un extrait de carte IGN à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup>. Celle-ci est également présentée en annexe n°2 du présent dossier.

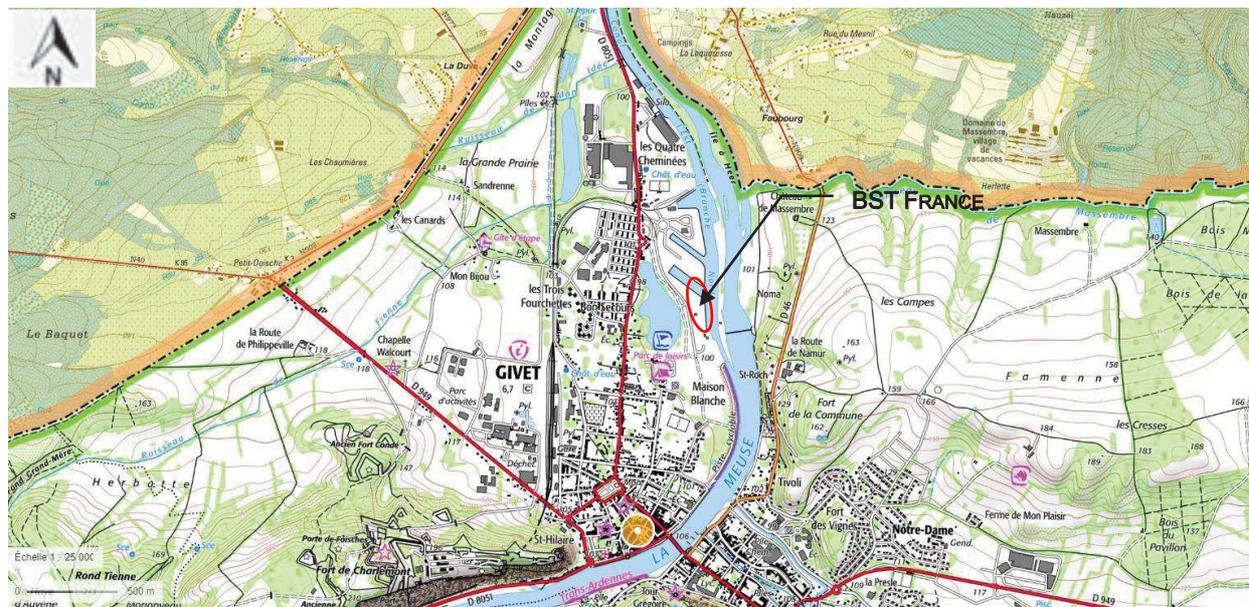


FIGURE 7 : EXTRAIT DE CARTE IGN (ECHELLE : 1/25000EME – SOURCE : GEOPORTAIL).